unanime du Québec. Le gouvernement se donne les moyens d'empêcher le Québec de faire comme bon lui semble, il se donne les moyens de contrôler. Et pire, si au terme d'une négociation, le couteau sur la gorge, le Québec ne se rend pas au diktat du

gouvernement central, le Québec ne pourra faire ce qu'il entend.

Je regrette que le ministre trouve cela drôle, parce qu'il peut dire qu'il a été ouvert, sauf qu'il n'a même pas été en mesure de convoquer une seule réunion des ministres de la main-d'oeuvre et de l'emploi depuis qu'il est au pouvoir. Sa souplesse n'est pas la caractéristique principale par laquelle il a été et qu'il est encore connu.

Quand on voit un texte comme celui-ci, par ailleurs, quel que soit le ministre qui le propose, on ne peut faire autrement qu'être inquiets et en même temps découragés, parce que cela n'a pas de sens qu'on se retrouve encore dans ces méandres à n'en plus finir dont le monde ordinaire est celui qui fait les frais.

• (1025)

Il y a, dans une disposition visant la formation, une précision, au paragraphe 61(2), qui dit que le gouvernement central, par le biais de la Commission, et je cite:

[...]ne fournit aucun soutien financier à l'appui d'une prestation d'emploi prévue à l'alinéa 59e) sans l'accord du gouvernement de la province où cette prestation doit être mise en oeuvre.

Or, que trouve-t-on à l'alinéa 59e)? C'est l'élément suivant:

59. La Commission peut mettre sur pied des prestations d'emploi en vue d'aider les participants à obtenir un emploi, notamment des prestations visant à:

e) les aider à acquérir des compétences—de nature générale ou spécialisée—liées à l'emploi.

Il est important de bien comprendre cette disposition. Cela veut dire que, cette fois—ci, de façon précise, au sujet des autres moyens dits de prestations d'emploi que le gouvernement veut mettre en oeuvre, il peut, au terme d'une mésentente, procéder lui—même, par le biais des mandats qu'il accorde à la Commission. Mais dans ce cas précis, il pousse le raffinement jusqu'à dire que si la province, le Québec en l'occurrence, n'est pas d'accord, alors je ne donnerai rien. Formidable, extraordinaire!

Il rend les personnes responsables pour le fait que le Québec refuserait de céder sa juridiction et sa compétence. La dernière fois où on a vu cela, c'était sous Maurice Duplessis.

Ces dispositions sont extrêmement inquiétantes et n'apparaissent pas présider à d'heureuses négociations, loin de là.

L'esprit de ces mesures, si elles disent viser à aider les travailleurs, en réalité, elles s'inspirent de mesures déjà en vigueur au Québec, dans le cas des personnes assistées sociales, pour les aider à améliorer leur sort et chercher à se trouver un emploi qu'elles pourront garder par la suite. Ces mesures existent donc d'une manière ou d'une autre. Sauf qu'ici, le gouvernement fédéral—c'est la beauté de l'affaire—se prépare à en établir des semblables qui vont constituer un écheveau inextricable de dédoublements et de chevauchements qui pourraient faire que, dans une entreprise, on pourrait se retrouver, par exemple, avec deux personnes qui reçoivent un supplément de revenu: un sup-

Les crédits

plément qui est celui de l'aide sociale et un autre supplément qui serait celui de la prestation d'emploi.

Il est impossible qu'on assiste à une telle cacophonie. On a besoin de coordination. On a besoin de faire en sorte que les travailleurs, les travailleuses et les personnes qui se cherchent du travail aient une vraie politique de main-d'oeuvre. Et cette politique de main-d'oeuvre ne peut se faire que si le Québec contrôle l'ensemble de ces mesures.

Ce projet de loi a été attendu. Le ministre avait dit qu'il entraînerait une révision de l'attitude des personnes et qu'il aiderait vraiment; d'ailleurs le titre ambitieux d'assurance—emploi en témoigne. Pourtant, je ne peux faire autrement que souligner que les 800 millions à terme qu'on mettra dans ces mesures, en réalité, ne seront que sur cinq ans, 200 millions de plus pour l'ensemble du Canada, parce qu'il y a en ce moment des mesures actives dont l'efficacité a besoin d'être revue, mais qui totalisent 4 milliards, avec la différence que 1,9 milliard seulement vient de l'assurance—chômage.

• (1030)

En 2001, au terme de cette réforme, combien y aura-t-il? Un montant de 4,2 milliards, donc 200 millions de plus seulement, avec une différence essentielle pourtant. C'est que, là, la Caisse d'assurance-chômage fournira 800 millions de plus, et, résultat de l'impôt collectif qui actuellement paie pour la plus grande partie de ces mesures, le Trésor paiera, lui, 600 millions de moins.

Toute cette opération qui a suscité l'espoir se termine par 200 millions d'argent frais, mais, surtout pour le Québec, de nouveau la présence de mesures qui dédoublent, qui chevauchent, qui empêtrent le marché du travail et qui empêchent le Québec de se donner cette politique de main-d'oeuvre dont il a un urgent besoin.

J'espère que, même si le ministre a ri tout à l'heure, il comprendra que le consensus du Québec appelle d'un régime constitutionnel actuel que le gouvernement reconnaisse le champ de compétence du Québec, reconnaisse qu'il doit être le seul à faire cette politique de main-d'oeuvre pour les gens ordinaires, et qu'en conséquence les sommes allouées, qui viennent des poches des entreprises et des travailleurs, soient transférées au Québec qui les administrera suivant ses priorités et ses besoins.

Je le répète, cela doit se faire non seulement avec le consensus des parties, mais aussi des entreprises, des syndicats, du mouvement coopératif, des groupes populaires qui ont fait au Québec un effort qui n'a pas été fait ailleurs, peut-être parce que le Québec a été frappé de plein fouet par la récession de 1982–1983, mais ce consensus québécois est la meilleure garantie de ce que pourrait être un modèle québécois, où on pourra enfin utiliser au maximum les ressources qu'on a, les ressources financières rares pour l'amélioration de la situation individuelle des gens ordinaires qui en ont grand besoin.

Je souhaite vivement que notre cri soit entendu pour les gens, parce que le gouvernement n'a pas le droit de continuer ainsi à s'acharner à empêcher que le Québec joue pleinement son rôle.